



Compte-rendu Conseil de quartier Gare du 1^{er} octobre 2015

Collège habitants :

Présents : Mme DUPONT, Mme MOROT-SIR, M. VAN DRAVIK, M. TRICOIRE,

Excusée : Mme GUERIN, M. GIE, Mme VANCOELLIE

Collège Elus :

Présents : M. PERIDON, Mme GEORGET, Mme RACKELBOOM, M. SEDARD, Mme GOTIN

Excusés: M. TCHIKAYA,

Administration :

Présente : Mme LACOMBE, Mme BOYER

En préalable des débats du conseil, Mr Lahaye a présenté sa démission du collège habitants en raison de désaccords persistants avec le contenu des débats du conseil de quartier, son efficacité et l'action de la Mairie dans le quartier Gare. [Note : Mme Novello, suppléante dans le collège habitant, a accepté de remplacer Mr Lahaye]

Validation à l'unanimité du CR du conseil de quartier 23 juin 2015

Retour sur les points en attente du précédent conseil de quartier

- Concernant le feu à l'angle rue Eugène Delaplanche et l'avenue de Quincy, aucun dysfonctionnement n'a été observé mais il est rappelé qu'il est synchronisé avec les feux des rue Victor Hugo et l'allée des peupliers, l'axe prioritaire étant l'avenue de Quincy. Ainsi, le délai d'attente peut être ressenti comme plus long si l'un des autres feux a été activé précédemment. Afin de faciliter son activation, un marquage au sol va être réalisé pour indiquer la position du détecteur de présence au niveau du feu.
- Réinstallation des plots sur le trottoir à l'angle de la rue de la République et de Vaux la Reine.

Point sur les travaux prévus dans le quartier

- Rue Molière, des trottoirs bateau et des passages piétons ont été mis en place au niveau de l'allée des Tulipes pour faciliter la traversée des piétons qui pourraient être gênés au niveau du parking en face de l'allée des Tulipes.
- La section de la contre allée de la rue de la République devant le marché est à présent interdite à la circulation courante sauf pour les commerçants du marché. Il est rappelé que les places de parking sont réservées aux handicapés et de nombreux abus ont été relevés. Elles seront accessibles les jours de marché. Une ouverture a été réalisée un peu plus loin pour permettre la

sortie des véhicules des habitants dont la résidence donne sur la contre-allée. Les coccinelles vont être enlevées et remplacées par une barrière amovible.

Vitesse et stationnement Rue Molière

En plus des travaux réalisés pour les piétons, la pose d'un système de comptage va être réalisée pour obtenir une vision quantitative de l'affluence et de la vitesse des véhicules dans cette rue.

Plusieurs membres du conseil de quartier ont relevé un problème de vitesse excessive dans la descente de la rue de Varenne, notamment à l'angle de la rue des Marnières.

Règlementation concernant les végétaux qui dépassent sur le domaine public

- Il est rappelé que ceci est régi par les articles 671 et 672 du code civil ainsi que par un arrêté municipal. En bref il est de la responsabilité du propriétaire de tailler les branches qui dépassent sur le domaine public. Il arrive que la Mairie adresse un courrier aux propriétaires qui ne s'acquittent pas de cette tâche. La commune pourrait intervenir en adressant la facture aux propriétaires, mais cela ne fait pas partie des usages actuels de la commune
- Le problème de la rue Vaux la Reine a été abordé, notamment sur le trottoir de droite dans la partie descendante après l'angle avec la rue de Varenne. Après discussion, il doit être vérifié si le domaine voisin est un terrain communal ou pas. Si c'est le cas, c'est à la charge de la commune de tailler les branches.

Règlementation en matière de traçage de places et de stationnement

- Le principe général dans la commune est le stationnement alterné bimensuel comme c'est le cas dans la rue de la Forêt. Cependant si un marquage existe, comme des places blanches ou bleues, ce marquage doit être respecté. Au passage il a été remarqué que certains habitants ne respectent pas le marquage provoquant ainsi une gêne de circulation de véhicule. Il a été rappelé que le stationnement au niveau des trottoirs bateau même par les occupants des habitations correspondantes est interdit et passible d'amende.
- Il a été fait état de l'effacement du passage piéton sur la rue de la Forêt à l'angle avec la rue des Etriviers. Les habitants et notamment les jeunes ont l'habitude de traverser à cet endroit et la circulation à ce niveau est jugée excessive et donc accidentogène par manque de signalisation du passage piétons.

Etat de la piste cyclable de la rue des Etriviers

Le collège habitants rappelle que sur la section de piste cyclable longeant la voie ferrée, de nombreux endroits présentent une usure importante pouvant provoquer chute de cycliste ou crevaison (cailloux pointus apparents). Le problème est connu des services municipaux mais la réfection correcte de la piste cyclable est très importante et donc très couteuse. il n'est pas prévu d'intervention à court terme.

Fréquentation du marché

- A l'heure actuelle, 29 commerçants sont localisés dans la halle couverte du marché et 4 en extérieurs. Ainsi toutes les places possibles sont occupées. Aucune augmentation des tarifs n'a été observée après l'ouverture du nouveau marché. Cependant plusieurs membres du conseil ont fait remarquer que le marché de Combs était connu pour être « cher ». De même plusieurs

se sont émus du fait que les prix de certains commerçants étaient moindres sur les marchés de commune voisine.

- Il a été rappelé que l'association Amitié Entraide, gérée par des bénévoles, parmi l'ensemble de ses actions, aide les personnes âgées à se rendre au marché le mercredi et le samedi matin.

Campagne de communication sur l'incivilité

Les membres du collège habitants ont remarqué la recrudescence de déjections canines sur les trottoirs. Si le budget 2016 le permet, la mairie peut envisager une nouvelle campagne de communication pour lutter contre les incivilités.

Circulation dans la ZAC de l'ormeau.

- Ouverture du nouvel Intermarché le 7 octobre. Le devenir de certains commerces de la galerie marchande de l'ancien Intermarché est encore en discussion. Rien n'est encore décidé concernant le devenir de l'ancien Intermarché, dont le groupement des Mousquetaires est propriétaire.
- A paraître dans le magazine Rencontre du mois d'octobre, la circulation va être modifiée. Les places poids lourds vont être déplacées dans les rues perpendiculaires à la rue Pierre et Marie Curie. Des places de stationnement voiture vont être installées. La rue sera à double sens aux extrémités et à sens unique au niveau du parking de l'ancien Intermarché et de Grand Frais.

Le prochain conseil de quartier aura lieu le 25 novembre.

La réunion des co-vice Présidents se tiendra le 5 novembre.

Le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de quartier,

Le Co-Vice Président,

Frédéric PERIDON

Ludovic TRICOIRE